

Pour une lutte à la pauvreté globale ET locale

Présentation et utilisations possibles

La déclaration **Pour une lutte à la pauvreté globale ET locale** reprend un message fort à faire entendre à la fois au gouvernement québécois, aux éluEs locaux, aux médias et à l'ensemble de la société québécoise dans le cadre des consultations régionales. Elle comprend 4 sections :

- 1— Une section qui souligne certaines considérations et des faits à propos de la lutte à la pauvreté au Québec;
- 2— Une section « Globale » qui met de l'avant la campagne **MISSION COLLECTIVE : BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ**;
- 3— Une section « Locale » à compléter dans chaque région ou dans chaque groupe;
- 4— Une section qui rappelle le gouvernement à l'ordre.

Afin de conserver toute la portée du message que véhicule cette déclaration (globale ET locale), il est fortement suggéré de compléter la partie « **Locale** » avec des revendications ou des propositions propres à votre groupe ou à votre région. La déclaration peut être utilisée de différentes façons. **Voici quelques exemples :**

- Un collectif régional peut la reprendre, compléter la section « Locale » et la faire circuler dans sa région; des groupes peuvent l'appuyer par leur signature;
- Elle peut être utilisée par un groupe qui n'a pas été invité aux consultations régionales et qui veut faire connaître ses propositions au gouvernement, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou à sa conférence régionale des éluEs (CRÉ), responsables des consultations;
- Elle peut être adaptée et lue lors d'événements extérieurs aux consultations;
- Elle peut être adaptée et lue à l'intérieur des consultations;
- Elle peut être complétée et utilisée dans une mobilisation régionale comme campagne de fax ou courriel et envoyée aux ministres Sam Hamad et Lise Thériault, à la CRÉ, etc.;
- Elle peut être utilisée par les groupes d'une région où les consultations ont déjà eu lieu pour rappeler au gouvernement que la vigilance citoyenne se poursuit dans ce coin de pays;
- Elle peut être complétée et publiée dans un journal local ou dans un bulletin de liaison.

Ces exemples visent à inspirer. Le *Guide de préparation et de participation*, particulièrement la *Partie 1 – L'organisation*, peut aussi être utile puisqu'il présente des moyens et contient des informations pertinentes (qui rejoindre? qui organise les consultations? où trouver certaines coordonnées?) pour faciliter l'utilisation de la déclaration. Le Guide est disponible sur le site du Collectif, au www.pauvrete.qc.ca.

Quel que soit l'usage que vous en faites, le Collectif apprécierait être tenu au courant et de recevoir les documents produits :

Collectif pour un Québec sans pauvreté
165, rue de Carillon, Québec G1K 9E9
Téléphone: (418) 525-0040
Télécopieur: (418) 525-0740
collectif@pauvrete.qc.ca
www.pauvrete.qc.ca

Bonne vigilance citoyenne!